

	Aide financière	Organismes à but non lucratif (OBNL)	Établissements de recherche des réseaux de la santé et de l'éducation	Professeurs-chercheurs	Entreprises
<p>Appui au financement d'infrastructures de recherche Appui financier pour la modernisation, l'acquisition et la mise en place d'infrastructures de recherche</p>	<p>Jusqu'à 80 % des dépenses admissibles Jusqu'à 90 % pour les projets des organismes situés en région</p>	●	●		
<p>Soutien aux coûts d'exploitation Appui financier pour les coûts additionnels d'exploitation et d'entretien directement liés à l'utilisation des infrastructures ayant fait l'objet d'un financement</p>	<p>10 % du coût total des dépenses réelles admissibles au projet</p>	●	●		
<p>Regroupements de recherche Pour consolider les regroupements de recherche les plus performants dans les domaines prioritaires pour le Québec et pour créer de nouveaux regroupements de recherche</p>	<p>Administrée par les fonds subventionnaires</p>			● Sur la base de l'excellence des demandes	
<p>Établissement de professeurs-chercheurs en région Pour soutenir les professeurs-chercheurs dans le démarrage de leur carrière, notamment en région</p>	<p>Administrée par les fonds subventionnaires</p>			●	
<p>Soutien aux technologies stratégiques Pour soutenir l'exploitation des infrastructures et la mise sur pied de projets de recherche en collaboration avec les entreprises et les universités dans les domaines de la génomique, des nanotechnologies et de l'optique photonique</p>	<p>Dépenses liées directement à la réalisation du projet ou des activités</p>	●	● En lien avec les priorités gouvernementales		



Aide
financière

Organismes à
but non lucratif
(OBNL)

Établissements
de recherche
des réseaux de
la santé et de
l'éducation

Professeurs-
chercheurs

Entreprises

Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation

Pour soutenir des projets ou des initiatives des milieux de la recherche et de l'innovation



Soutien aux chercheurs collégiaux

Pour permettre aux chercheurs collégiaux d'être dégagés de leur charge d'enseignement pour se consacrer aux travaux de recherche et de transfert technologique

Administrée
par les fonds
subventionnaires



Soutien à la maturation technologique

Pour mettre en valeur des résultats de la recherche universitaire et publique qui ont un réel potentiel commercial en réduisant les risques techniques afin d'assurer un meilleur ancrage au capital privé

Jusqu'à 80 %
des dépenses
admissibles,
sans jamais
excéder
700 000 \$



Qui effectuent de la
recherche et créent de la
propriété intellectuelle

